ANNEXE AJOUTÉE A LA DEMANDE DU MINISTERE

200118 A

HEURES SUPPLEMENTAIRES (OMID)

Identification de la fiche

Entité	ARM - MI 150 – Ministère des armées
Code BJ	200118(A)
Code PAY	0118(A)
Libellé	Heures supplémentaires (OMID) – Abondement du travail de nuit sans dépassement des bornes horaires des ouvriers de l'État du ministère de la défense
Objet du complément	Impacts Fiscalité, cotisations, contributions
Date de validité de la fiche RDP	01/06/2017
Date de validité annexe	01/06/2017
Fin de validité annexe	

Impacts sur modalités de service :

Temps partiel: sans impact.

CPA: sans impact.

Impacts sur absences et congés :

Congé de maladie ordinaire : sans objet. Congé de longue maladie : sans objet.

Congé de longue durée pour maladie : sans objet.

Congé de maternité, de paternité ou d'adoption : sans objet.

<u>Précision</u>: ne s'agissant pas d'heures supplémentaires, l'abondement n'entre pas dans le champ du décret n°72-154 relatif aux congés en cas de maladie, de maternité et d'accidents du travail et n'est donc pas pris en compte pour le versement des heures supplémentaires versées dans ce cadre (code PAY 200118B).

Fiscalité, cotisations, contributions :

POPU	FISC./COTIS./CONTRIB.	A COCHER
O	IMPOSABLE	X
	PENSION CIVILE	
	RAFP	
Oaux	IRCANTEC	X
Oreg	FSPOEIE	X
О	CSG	X
О	CRDS	X
Oaux	VEUVAGE	X
Oaux	MALADIE	X
Oaux	VIEILLESSE	X